



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

Risques naturels, risques industriels doivent être au cœur des préoccupations des auteurs des documents d'urbanisme à qui il appartient de fixer les conditions d'un développement de l'urbanisation assurant la protection des personnes et des biens.

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (provoqué directement par l'action ou l'intervention de l'homme), dont les effets peuvent mettre en jeu la vie d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction habituelle de notre société.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Son existence est liée à deux facteurs :

- d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;

- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non) pouvant être affectés par ce phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en terme de vulnérabilité

Concrètement, l'élaboration du plan local d'urbanisme doit être l'occasion :

- ✓ d'améliorer la connaissance du risque en compléments des études réalisées par l'État.
- ✓ d'informer la population
- ✓ de fixer, à travers le zonage et le règlement du plan local d'urbanisme, des règles de construction interdisant l'augmentation des enjeux dans les zones à risque,
- ✓ programmer la réalisation d'équipements ou d'aménagements ayant pour objet de diminuer la vulnérabilité des zones exposées.

FICHE n° 4

Les Risques Naturels

Catastrophes naturelles

Les données ci-dessous sont extraites du portail internet de la prévention des risques majeurs (<http://www.prim.net/>) :

Inondations et coulées de boue

date événement : 19/12/1993 au 02/01/1994
arrêté de catastrophe naturelle du : 11/01/1994
 paru au Journal Officiel du : 15/01/1994

Inondations et coulées de boue

date événement : 17/01/1995 au 05/02/1995
arrêté de catastrophe naturelle du : 06/02/1995
 paru au Journal Officiel du : 08/02/1995

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain

date événement : 25/12/1999 au 29/12/1999
arrêté de catastrophe naturelle du : 29/12/1999
 paru au Journal Officiel du : 30/12/1999

Inondations par remontées de nappe phréatique

date événement : 22/03/2001 au 01/04/2001
arrêté de catastrophe naturelle du : 29/08/2001
 paru au Journal Officiel du : 26/09/2001

Inondation

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondations « Oise-Aisne en amont de Compiègne » prescrit le 28 décembre 2011. L'information se trouve à l'adresse suivante : [Lien vers DDT 60](#)

La commune de Trosly-Breuil fait partie du bassin Seine Normandie dont l'Évaluation Préliminaire des Risques Inondation (EPRI) a été arrêté le 20 décembre 2011 par le préfet d'Ile de France, coordinateur du bassin.

LES RISQUES

Cette information est disponible sur le site de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Ile de France à l'adresse suivante : [Lien DRIEE - ILE de FRANCE](#)

Cavités souterraines et mouvements de terrain

Les informations concernant les cavités souterraines et les mouvements de terrain sont disponibles sur internet respectivement aux adresses [Lien vers bdcavite](#) et [Lien vers bdmvt](#).

Aucune cavité n'est recensée sur la commune.

Aucun mouvement de terrain n'est recensé sur la commune.

Retrait gonflement des sols argileux

La commune de Trosly-Breuil est concernée par les aléas fort et faible de retrait gonflement des argiles sur une partie de son territoire. Cette information est disponible sur le site du BRGM à l'adresse suivante : [Lien vers BRGM - Argiles](#)

Les Risques technologiques

Les Installations classées

La commune est concernée le Plan de Prévention des Risques Technologiques Weylchem, actuellement en cours d'élaboration. Cette information est disponible sur le site de la DREAL PICARDIE à l'adresse suivante :

<http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr/pprt-clariant-sfc-trosly-breuil-a921.html>

4 établissements à risque soumis à autorisation, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sont recensés sur cette commune :

- Société Archroma France SAS
- Société Clariant Production
- Société PQ France
- Société Weylchem Lamotte

Cette information est disponible sur le site de la DREAL PICARDIE à l'adresse suivante : [Lien DREAL PICARDIE - Installations classées](#)

Eolien

Aucune éolienne ou Zone de Développement Éolien (ZDE) n'ont été relevées sur la commune. La commune de Trosly-Breuil n'est pas une commune dont le territoire est situé tout ou partie en zone favorable du Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) de Picardie, entré officiellement en vigueur le 30 juin 2012.

Les sols pollués

Les données ci-dessous sont extraites du site Basias (Inventaire historique de sites industriels et activités de service) à l'adresse suivante [Lien vers BASIAS](#). Ce site recense, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement.

8 sites ont été recensés sur le territoire communal.

La donnée ci-dessous est disponible sur le site de Basol à l'adresse suivante : [Lien vers BASOL](#). Ce site du ministère en charge des risques technologiques recense les sites et sols pollués appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif.

1 site a été recensé sur le territoire communal (décharge Clariant)